

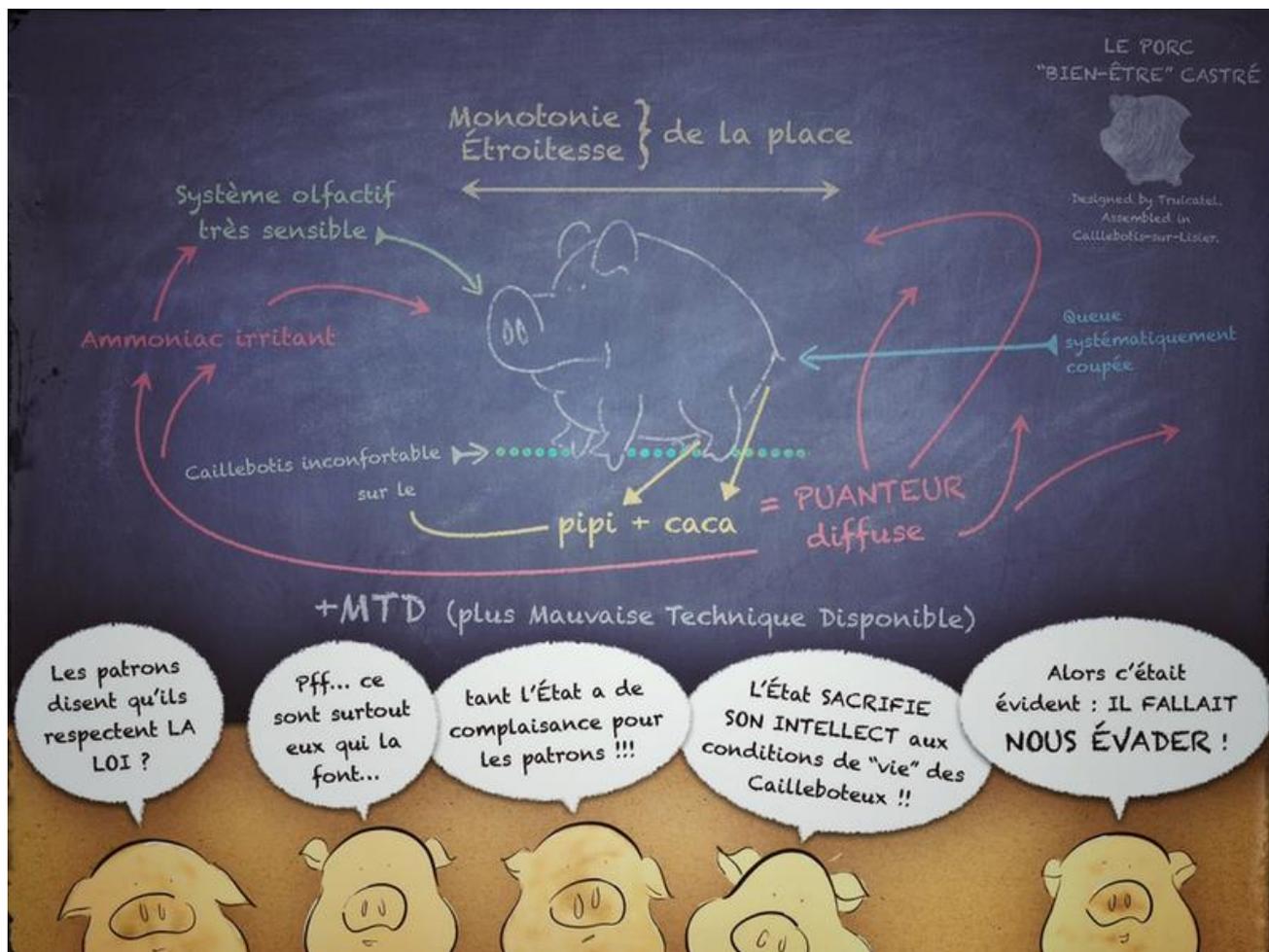
Le caillebotis intégral en élevage de porcs : à l'origine de détresse animale, il risque d'obtenir une étiquette environnementale trompeuse

Le caillebotis intégral n'apporte RIEN au niveau environnemental, bien au contraire. Il est INCOMPATIBLE avec le bien-être et la protection des porcs. C'est pourquoi le caillebotis intégral NE DOIT PLUS ÊTRE ADMIS dans les installations nouvelles, autant en engraissement qu'en reproduction.

Avril 2015 :

La révision du BREF européen « Elevages Intensifs de Porcs et de Volailles » entre dans sa dernière phase. Il s'agit d'un document de référence qui définit les « Meilleures Techniques Disponibles » (MTD) pour maîtriser les émissions polluantes. Il sert à l'autorisation des Installations Classées d'élevage.

La Commission européenne est sur le point de laisser déclarer « Meilleures Techniques Disponibles » (MTD) une technique – le caillebotis intégral - qui est en conflit notoire avec les normes minimales pour la protection des porcs et avec la Stratégie de l'Union européenne pour la Protection et le Bien-être des Animaux 2012-2015. Ainsi la Commission est en train de s'enfoncer dans des contradictions inexcusables pour éviter aux élevages industriels de porcs d'améliorer leurs pratiques. C'est pourquoi un courrier inter-associatif a été envoyé aux trois Commissaires de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé.



Contenu

1. Caillebotis intégral : de quoi s'agit-il ?	4
2. Le BREF des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) en révision : de quoi s'agit-il ?.....	6
2.1. Un document de référence très technique en révision.....	6
2.2. Une opinion divergente sur le caillebotis intégral, de la part du Bureau Européen de l'Environnement, soutenue par plusieurs Etats membres	6
3. Pourquoi le caillebotis intégral est-il, pour les animaux, une si Mauvaise Technique ?.....	7
3.1. l'inconfort à la marche et au repos, et le risque de lésions	7
3.2. Le manque de matériaux manipulables pour répondre aux besoins comportementaux des porcs.....	8
3.3. Le problème connexe de la caudophagie et de la caudectomie	10
4. Pourquoi les filières industrielles tiennent-elles tellement au caillebotis intégral, et pourquoi leurs raisons sont-elles peu convaincantes ?	11
4.1. L'argument de la propreté et les réponses modernes.....	11
4.2. Difficultés techniques et économiques de la paille	12
4.3. La question sanitaire	14
4.4. Performance et consommation alimentaire	15
4.5. La question du prix payé	15
5. Pourquoi l'étiquette environnementale pour le caillebotis intégral est-elle une tromperie ?	16
6. Europe, Ministère, ANSES : sacrifice de l'intellect pour le caillebotis intégral	18
7. IFIP : mission caillebotis intégral	21
8. Que la Commission européenne applique la loi, et qu'elle applique sa propre « Stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux (2012-2015) »	22
8.1. L'application de la loi : pour une Commission plus téméraire !.....	23

- 8.2. Contradiction criante avec la Stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux (2012-2015).....23
- 8.3. L'éducation et la formation en panne.....24
- 9. Quelles MTD ? Des vraies, pas du caillebotis intégral !24



en élevage de porcs :

**à l'origine de détresse animale, il risque d'obtenir
une étiquette environnementale trompeuse**

[l'essentiel en une page : cliquez ici](#)

DOSSIER

Caillebotis Intégral en élevage de porcs : à l'origine de détresse animale, il risque d'obtenir une étiquette environnementale trompeuse

1. Caillebotis intégral : de quoi s'agit-il ?

« Caillebotis intégral » signifie que la totalité de la surface sur laquelle évoluent les animaux est faite de sol perforé avec des fentes plus ou moins larges, qui laissent passer les excréments à travers, grâce au piétinement par les animaux. Aucune partie de la case n'est en sol plein, contrairement au caillebotis partiel, pour lequel une partie de la surface, en priorité l'aire de repos, n'est pas perforée (quitte à laisser écouler les urines). Le sol en caillebotis peut être :

- en béton (cas le plus fréquent : engraissement et gestantes)
- en métal (fonte, inox, galvanisé)
- ou en plastique, surtout pour les porcelets.

Une bonne vue d'ensemble de ces systèmes (modernes, hors problèmes de vétusté) se trouve sur le site du fabricant

<http://www.galvelpor.com/fr/>.



On distingue bien les queues raccourcies (sectionnées) en routine (l'interdiction étant inappliquée) afin d'adapter les animaux au caillebotis, milieu de privation comportementale extrême qui favorise les morsures des queues.

La directive 2008/120/CE règle la largeur minimale de la partie pleine (50 à 80 mm) et la largeur maximale des ouvertures (11 à 20 mm), en fonction de l'âge/poids des animaux. Mais ces règles sont valables uniquement pour le caillebotis béton. Pour d'autres matériaux, les dimensions sont libres et l'inconfort est illimité. Quant au « caillebotis fil », à voir absolument sur :

http://www.galvelpor.com/fr/materiel-elevage/porcins/verraterie/caillebotis_fil.aspx.

Le caillebotis fil est légal et particulièrement générateur de lésions ; mais il laisse très bien passer les excréments à travers (c'est du propre ! c'est pourquoi certains lui accordent la vertu de causer moins d'émissions).

La dimension réglementaire des fentes est un exemple de l'hypocrisie de nombreuses réglementations concernant la protection des animaux : il y a un effet d'annonce (les dimensions réglementaires), mais une dérogation n'est pas loin (elles ne sont valables que pour le béton).

Le caillebotis intégral tel qu'il est pratiqué habituellement permet de stocker le lisier dans les pré-fosses sous les animaux, jusqu'à son évacuation vers la fosse extérieure. L'évacuation se fait en général après plusieurs mois (lorsque les animaux quittent les lieux) ou parfois plus fréquemment et même plusieurs fois par jour (cela réduit les émissions mais génère des bouffées de nuisances olfactives). Le lisier est une source d'émissions d'ammoniac préjudiciable¹ à la santé et à l'environnement. A forte dose, c'est un gaz mortel. A l'intérieur des porcheries, il irrite les voies respiratoires (selon la concentration). A l'extérieur, il impacte les écosystèmes par un effet fertilisant et acidifiant suite aux retombées, et la qualité de l'air en raison de la formation de particules fines².

Les bâtiments sur caillebotis intégral sont fermés. La ventilation est mécanique, grâce à des ventilateurs. Le débit d'air est adapté en fonction d'un compromis entre économie d'énergie (ventilation et éventuellement chauffage) et qualité de l'air (ammoniac, poussières, hygrométrie, santé des animaux et des travailleurs). Lorsque, dans ce système, la ventilation tombe en panne, les animaux peuvent mourir en l'espace de quelques heures ; ce sont des incidents qui arrivent régulièrement, d'où des systèmes d'alerte obligatoires.

Des mesures plus ou moins coûteuses permettent de réduire plus ou moins les émissions d'ammoniac issues des fosses sous les animaux. Ces techniques font justement l'objet du BREF.

En France, 93 % des porcs en engraissement sont logés sur caillebotis, 92 % des truies en maternité, et 88 % des truies gestantes. Il s'agit en général de caillebotis intégral, le caillebotis partiel ayant régressé à seulement 4,2 % des places³.

Une certaine attention au bien-être des animaux et/ou une pression environnementale forte ont conduit certains pays à interdire le caillebotis intégral pour toutes les catégories de porcs (Suisse, Suède, Finlande...) ou pour certaines (Danemark, Pays-Bas). Il est évident que la voie de progrès, le sens de l'histoire, et le simple bon sens moral conduisent vers l'abandon du caillebotis intégral. Mais la filière porcine française et d'autres agro-industriels européens et leurs institutions croient bon de faire de la résistance (voir les raisons évoquées en page 7). C'est un combat certes d'arrière-garde contre le bien-être animal mais qui risque de pourrir encore plus la « vie » à des millions d'animaux.

¹ www.ineris.fr/substances/fr/substance/getDocument/2709

² <http://www.airbreizh.asso.fr/polluants/lammoniac/>
<http://www.ademe.fr/emissions-agricoles-particules-lair-etat-lieux-leviers-daction-plan-particule>
http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90653_etude-nh3-elevage-rapport-vf.pdf

³ Avis de l'ANSES relatif à « l'enrichissement du milieu d'élevage des porcs par la mise à disposition des matériaux manipulables », 13/02/2015, page 10

2. Le BREF des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) en révision : de quoi s'agit-il ?

2.1. Un document de référence très technique en révision

L'objectif de la réglementation européenne est de protéger l'environnement quant aux émissions industrielles grâce à l'application des Meilleures Techniques Disponibles (MTD), conformément à la directive IPPC⁴ –IED⁵. Les élevages industriels sont concernés au-delà des seuils de 750 truies, 2000 porcs ou 40 000 volailles.

Les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) sont définies dans un document officiel européen le BREF (Best REferences), ici le BREF Elevage Intensif de Porcs et de Volailles. Elles sont désormais obligatoires (à moins de démontrer qu'une autre technique a des performances environnementales au moins équivalentes). La définition des MTD a donc un impact considérable sur l'autorisation ou non des élevages industriels, par les autorités compétentes.

Les MTD définies dans le BREF doivent respecter les autres réglementations en vigueur, y compris celles concernant les normes minimales pour la protection des animaux. C'est loin d'être assuré.

La révision du BREF Elevage intensif de Porcs et de Volailles est en cours (la dernière date de 2003). C'est une procédure lourde et complexe. Surtout les autorités compétentes des Etats membres, mais aussi la profession agricole (influente) et ses experts et, très minoritaire, le Bureau Européen de l'Environnement qui représente les ONG environnementales, participent aux travaux.

Au mois d'avril 2015, le EIPPCB⁶, un organisme qui fait partie de la Commission européenne, finalise la 3^{ème} version du projet. Celle-ci fera encore l'objet d'ultimes discussions.

Les Etats membres voteront pour approuver le document final ; c'est prévu pour fin 2015.

2.2. Une opinion divergente sur le caillebotis intégral, de la part du Bureau Européen de l'Environnement, soutenue par plusieurs Etats membres

Au cours des débats techniques dans le processus de révision du BREF, une majorité d'Etats membres ont accepté que le caillebotis intégral ou partiel figure dans la liste des MTD, assorti de techniques plus ou moins efficaces, au choix, pour réduire les émissions.

Le BEE (Bureau Européen de l'Environnement, qui représente de nombreuses ONG de protection de l'environnement à Bruxelles) a émis une opinion divergente (split view) affirmant que, pour les MTD, le caillebotis intégral n'est pas applicable dans de nouvelles installations (« Fully slatted floor is not applicable to new plants »). L'Autriche et la Finlande ont soutenu cette opinion divergente pour

⁴ Integrated Pollution Prevention and Control

⁵ [Industrial Emissions Directive \(IED, 2010/75/EU\)](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:334:0017:0119:en:PDF)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:334:0017:0119:en:PDF>

⁶ European Integrated Pollution and Prevention Control Bureau, avec siège à Séville

toutes les catégories de porcs, **le Danemark** pour les porcelets sevrés, pour l'engraissement et pour les truies en verraterie et gestantes, et **les Pays-Bas** pour les truies en verraterie et gestantes et pour l'engraissement.

Curieusement, et sans raison valable, l'opinion divergente semble, dans un premier temps, ne pas être acceptée en ce qui concerne les truies par le Bureau EIPPCB qui pilote la révision. Le dialogue reste ouvert. Mais il est craindre qu'il sera difficile de faire marche arrière après des décisions prises.

Au-delà de ces validations et divergences, les associations restent, sur le fond, déterminées à se battre pour faire comprendre et admettre que le caillebotis intégral ne peut pas être un système acceptable, et ceci pour toutes les catégories de porcs.

3. Pourquoi le caillebotis intégral est-il, pour les animaux, une si Mauvaise Technique ?

Le caillebotis intégral ne doit pas être déclaré MTD parce qu'il s'agit d'une très mauvaise technique pour les animaux Il existe certes dans tous les systèmes, même dans les meilleurs, des cas de mauvais management et de négligence, mais certains systèmes comme le caillebotis intégral (ou les cages-batteries pour d'autres espèces) posent des problèmes majeurs inhérents au système, qui ne peuvent être surmontés qu'en changeant de système.

Cela tient principalement aux raisons suivantes :

- **l'inconfort à la marche et au repos et le risque de lésions, et l'inconfort thermique**
- **le manque de matériau qui répondent aux besoins comportementaux**
- **le problème connexe de la caudophagie et de la caudectomie**

3.1. l'inconfort à la marche et au repos, et le risque de lésions

Pour les animaux, le caillebotis représente d'abord un inconfort pour l'appui et lors des déplacements. C'est aussi un facteur de risque élevé⁷. L'animal peut glisser ou s'accrocher avec les onglons, voire s'accrocher avec un onglon accessoire, par exemple lorsqu'il se retourne. Les blessures peuvent s'infecter. La largeur des fentes et la qualité du matériau ont certes une influence sur le taux de blessures. C'est pourquoi la largeur des fentes au niveau du béton (uniquement !) est réglementée. Mais une largeur de fente de 20 mmm (autorisée) est déjà trop grande, surtout pour des cochettes et des truies à petits onglons (même 17 mmm sont à risque). Le caillebotis fil cause le plus de blessures. Mais il n'a pas été possible de développer un caillebotis qui n'en cause pas. Le caillebotis intégral est une cause très importante de boiterie.

⁷[http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/18828/\\$File/12%20pages%20Etat%20des%20pattes%2009-2012.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/18828/$File/12%20pages%20Etat%20des%20pattes%2009-2012.pdf?OpenElement)

Le caillebotis intégral par ailleurs n'assure ni le confort physique ni le confort thermique que la législation demande.

Le confort physique suppose une surface déformable. Cela ne peut être obtenu que par une litière suffisante et sèche, ou par un matelas suffisamment épais, déformable, isolant (et cher).

La question du confort thermique est particulièrement cruciale pour les truies. La température de la peau du cochon est de 28°, et il est impossible pour la truie de la garder à cette température (sauf par des températures extérieures supérieures) en étant couchée sur un caillebotis; le résultat en est le couchage ventral (membres repliés) plus fréquent, au lieu du couchage latéral (membres allongés), ce qui favorise des lésions des membres, des infections urinaires et une baisse de l'immunité⁸ (plus grande fragilité aux maladies, risque de moindre performance).

Lorsqu'il fait chaud, le caillebotis peut mieux répondre au confort thermique qu'une litière qui est (parfois chaude). Mais il reste le problème de la densité animale et de l'inconfort physique. Un rafraîchissement efficace par canicule peut et doit être assuré par d'autres moyens : brumisation, douche...

3.2. Le manque de matériaux manipulables pour répondre aux besoins comportementaux des porcs

Annexe I, Chapitre I, point 4 de la Directive dit que les porcs doivent « *avoir un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation suffisantes, tels que la paille, le foin, le bois, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux* ». Cette obligation pourtant claire reste inappliquée dans la grande majorité des pays et des élevages industriels européens.

Le caillebotis intégral, système le plus répandu, est, dans la pratique, incompatible avec l'apport (pourtant obligatoire) de matériaux manipulables appropriés et suffisants.

Cette incompatibilité est réaffirmée par un courrier de la DGAL de mars 2015.[lien](#)

Elle est largement reprise par l'avis de l'ANSES de mars 2015, qui explique pourquoi l'évacuation du lisier sous caillebotis se bouche en cas d'arrivée de paille. Des solutions techniques (racleur) seraient envisageables, mais sont rarement mises en œuvre.

L'outil de formation européen <https://euwelnetpigtraining.org> affirme qu'en cas de bon management de la paille pourrait être admise dans un système de caillebotis.

L'avis qui fait autorité est celui, négatif, de l'IFIP, repris par l'ANSES : « *Le curage manuel des fosses à lisier pour évacuer la paille ou des matériaux équivalents ne peut pas être considéré comme une solution réaliste pour un sol de type caillebotis (Courboulay, 2006)* ». Or dans l'étude de V. Courboulay la quantité de paille distribuée n'avait été que de 37 gr par porc et par jour ! Et c'est déjà trop pour un caillebotis intégral.

Aussi il ne semble pas y avoir de volonté d'investir dans des solutions « bien-être ».

Autant le Parlement Européen dans ses rapports que la Commission européenne⁹ elle-même reconnaissent le problème de la non application des normes minimales de protection animale. La Stratégie de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux 2012-2015 était censée y répondre : la Commission européenne souhaite agir en priorité par la formation et en

⁸ Rudolf Wiedmann : Gruppenhaltung tragender Sauen

⁹ http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/actionplan/docs/aw_strategy_19012012_fr.pdf

aidant les Etats membres à appliquer la réglementation, plutôt que d'engager des procédures d'infraction à l'encontre des Etats membres. Les résultats se font attendre.

C'est un souci constant des associations de protection animale, face à une résistance dont nous verrons l'acharnement ci-dessous.

Il existe pourtant d'abondants travaux scientifiques au sujet des besoins comportementaux des porcs quant à explorer, fouiller avec le groin, manipuler, mâcher, détruire et en particulier ingérer des matériaux végétaux (riches en fibres). La frustration de ces besoins et l'ennui entraînent du mal-être et du stress, avec ses effets délétères sur le comportement et sur la santé.

Les besoins des porcs sont liés à leur comportement alimentaire naturel : fouiller sur et dans la terre, et ceci pendant des heures tous les jours, pour trouver leur nourriture. Or, en élevage intensif, le temps du repas, avec un aliment concentré, est très court. Il assure la croissance mais ne satisfait ni les besoins comportementaux ni les besoins physiologiques. Cette question est très bien expliquée sur **le site EUWelNetpigtraining¹⁰, outil de formation abondamment illustré, réalisé à la demande de la Commission européenne** : « *Pour les porcs, par conséquent, les matériaux d'enrichissement devraient leur permettre d'exprimer leur comportement naturel de fouille alimentaire.* » (page 4)

Et en page 7 : « *Pour assurer la possibilité de "manipulation suffisante", les matériaux d'enrichissement devraient :*

- *Être comestibles, incluant un bénéfice nutritionnel/digestif.*
- *Pouvoir être mâchonnés, apportant au porc une information sur le goût.*
- *Pouvoir être fouillé, permettant au porc de rechercher avec le groin.*
- *Être destructible, permettant au porc d'évaluer soigneusement tout type de matériau (Studnitz et al., 2007). »*

Sur la base de ces critères un tableau comparatif des matériaux évalue leur efficacité sur la page <https://euwelnetpigtraining.org/Pages/9>

Le bénéfice nutritionnel/digestif est lié à l'apport de fibres. Il est essentiel. Là encore, les truies sont particulièrement concernées. Les truies sont habituellement rationnées, pour ne pas devenir trop grasses. Elles ont faim. Il est donc essentiel de leur permettre le comportement de fouille alimentaire et l'ingestion de fibres. C'est important pour qu'elles ne soient pas stressées et pour qu'elles restent paisibles.

Au moment du sevrage et de la saillie, et à chaque fois qu'elles sont regroupées, les truies sont nerveuses et susceptibles de se bagarrer pour une nouvelle hiérarchie sociale. Cette période critique se passe au mieux lorsque les truies ont beaucoup d'espace (structuré) et beaucoup de litière permettant l'exploration et la fouille alimentaire.

Reste l'apport de matériaux de nidification pour les truies avant la mise bas. La Directive reconnaît que les truies, avant de mettre bas, éprouvent un besoin fort d'aménager un nid avec un substrat approprié, puisque l'Annexe I, Chapitre II, point B2 de la Directive dit que « *au cours de la semaine précédant la mise bas prévue, les truies et les cochettes doivent pouvoir disposer de matériaux de nidification en quantité suffisante à moins que le système d'évacuation ou de récupération du lisier utilisé dans l'établissement ne le permette pas.* »

Il est donc reconnu que le caillebotis intégral rend difficile ou impossible de fournir des matériaux de nidification appropriés.

¹⁰ <https://euwelnetpigtraining.org/Pages/0>

Il est dès lors évident que le caillebotis intégral n'est pas une « Meilleure » technique, vu qu'il ne permet pas de répondre à un besoin essentiel des truies.

Pour anticiper davantage l'avenir, il faut préparer l'abandon de la fixation en cage des truies avant et pendant la mise-bas et durant l'allaitement. C'est une pratique particulièrement cruelle qui est interdite en Suisse et en Suède, qui est abandonnée par les bons éleveurs biologiques, et qui ne se fait pas en naissance plein air. Or si la truie est libre dans une case, il n'existe pas de largeur de fente de caillebotis qui convienne à la fois aux truies et aux petits porcelets. Le caillebotis intégral est donc impossible, et il faudra proposer aux truies une zone à déjections attractive afin de garder le reste de la case propre.

3.3. Le problème connexe de la caudophagie et de la caudectomie

Les facteurs de risque de caudophagie (morsures de queue, pouvant aller jusqu'au cannibalisme) sont bien identifiés par l'outil pédagogique de la Commission européenne : <https://euwelnetpigtraining.org>.

Les premiers risques sont, dans l'ordre : l'environnement pauvre, puis l'absence de paille à brins longs, et en troisième le caillebotis total (visuel sur <https://euwelnetpigtraining.org/Pages/20>). L'origine de la caudophagie est multifactorielle, à l'image d'un seau d'eau rempli de stress divers et qui déborde lorsqu'un stress s'amplifie, p. ex. lorsqu'un problème de santé se rajoute. (<https://euwelnetpigtraining.org/Pages/21>). La génétique a aussi une influence. **Mais la prévalence de la caudophagie est plus de 10 fois supérieure sur caillebotis qu'avec litière de paille et cour extérieure** <https://euwelnetpigtraining.org/Pages/28>. La frustration par l'ennui reste le premier facteur. Quelques éleveurs semblent réussir aujourd'hui à ne pas sectionner les queues des porcs tout en les logeant sur caillebotis intégral, et ceci grâce à des progrès notables sur les autres facteurs de risque ; ces éleveurs restent l'exception. Dans l'immense majorité des élevages européens, le constat est que caillebotis intégral et section routinière (interdite) des queues vont ensemble. L'image du seau d'eau reste valable : lorsqu'une des nombreuses sources de stress qui le remplissent augmente, il déborde. La production « standard » n'en est jamais loin.

Comment est-ce dès lors possible que la même Commission européenne qui dit vouloir former les éleveurs et les inspecteurs à ces réalités-là, veuille déclarer le caillebotis intégral « Meilleure Technique Disponible » et veuille inciter les éleveurs à en construire ?

En conclusion, on peut se demander pourquoi le caillebotis intégral n'a pas été interdit par la directive. Il reste, en effet, autorisé, mais plusieurs autres obligations étant en règle générale non appliquées font que, en pratique, les élevages sur caillebotis intégral ne sont pas conformes. C'est tout le problème des normes minimales européennes pour la protection des animaux d'élevage. D'un côté, le pouvoir politique empêche l'interdiction d'un système qui mériterait d'être interdit. De l'autre, pour satisfaire l'opinion publique et pour prendre en compte les conclusions des expertises de l'EFSA, la directive insère quelques obligations qui obligeraient à faire évoluer le système dans le bon sens – si seulement les obligations étaient appliquées, ce qu'elles ne sont pas. A ce niveau, les autorités compétentes sont complices des filières.

4. Pourquoi les filières industrielles tiennent-elles tellement au caillebotis intégral, et pourquoi leurs raisons sont-elles peu convaincantes ?

Le but de la production sur caillebotis est d'avoir un nombre maximal d'animaux sur un minimum de surface avec un minimum de temps de travail, et que ces animaux mangent le moins possible tout en produisant un maximum de muscle (en engraissement) et un maximum de porcelets (quant aux truies). Le piétinement des animaux pousse les excréments à travers les fentes des caillebotis. C'est cela la « propreté ». La surface minimale obligatoire par animal est de seulement 0,65 m² par porc jusqu'à 110 kg, et 1 m² au-delà de ce poids. Ainsi les animaux ont très peu de place pour bouger et aucune stimulation ni possibilité pour interagir avec leur milieu de manière satisfaisante (d'où le stress et les troubles du comportement). Ils passent la plupart de leur temps couchés.

Le débat autour du caillebotis intégral pour les animaux est en effet un débat global. Il implique la remise en question des objectifs même de cette technique, et les conditions de viabilité des alternatives.

Or, tant que le caillebotis intégral est accepté et défendu avec acharnement en tant que solution de choix « standard », le rendez-vous avec l'innovation est raté, et l'avenir bouché.

Les questions qui émergent régulièrement dans le débat sont les suivantes :

- l'argument de la propreté et les réponses modernes
- les difficultés techniques et économiques de la paille
- la question sanitaire
- les performances et la consommation alimentaire
- la question du prix payé

4.1. L'argument de la propreté et les réponses modernes

L'argument de la propreté est en partie légitime, mais les conclusions qui en sont tirées ne sont pas les bonnes. Les élevages sur sol plein à l'ancienne ou sur caillebotis partiel, sans litière ou avec peu de litière et négligés, ont donné, malheureusement assez souvent, une image répugnante de porcs sales pataugeant dans les excréments (ce qui peut en plus donner un mauvais goût à la viande). Il est compréhensible que les éleveurs modernes réagissent en disant : « jamais ça chez moi ! ».

L'objectif d'une certaine propreté des porcs étant recevable, toute la question est : comment y arriver ? Faut-il choisir la manière la plus simple, automatique, sans travail, permettant d'entasser un maximum d'animaux sur un minimum de surface quels que soient leur stress et leurs privations ? C'est l'option choisie avec le caillebotis intégral.

Ou est-ce que le métier d'éleveur est quand même autre chose ?

Si la litière est insuffisante et/ou si une partie de la case est en sol plein, il peut y avoir des zones souillées. Au pire toute la case est souillée.

Mais il y a des pistes de réussite pour éviter la malpropreté. Sur litière, le risque est plus faible en hiver, mais plus grand lorsqu'il fait chaud. Les porcs ne pouvant pas transpirer, doivent réguler leur température en choisissant l'endroit où ils se mettent. S'il fait froid ils se couchent sur la litière isolante sèche, les uns contre les autres. S'ils doivent se rafraîchir ils préfèrent le béton plein ou le caillebotis, ou la litière ou le sol souillés et humides. La souillure salit non seulement les animaux, elle produit aussi des émissions.

L'enjeu lors de la conception et de la gestion d'un tel système est donc de jouer sur le comportement des animaux et de les attirer vers les zones les plus propices pour faire leurs déjections donc : que la zone à déjections soit placée au bon endroit (p.ex. un caillebotis partiel ou un coin de la litière)

qu'il y ait une zone de repos en sol plein qui ne soit pas souillée. Un moyen est d'y distribuer un peu d'aliment.

que les cochons aient le choix entre différentes zones climatiques en fonction de leurs besoins individuels du moment (qui ne sont pas les mêmes pour tous) et qu'ils puissent se rafraîchir par temps chaud.

Quant au besoin essentiel de rafraîchissement par temps chaud, une brumisation ou une douche peuvent répondre à ce besoin.

Le seul fait d'avoir une partie de la surface en sol plein ne résout pas tous les problèmes. C'est un premier pas dans la bonne direction, vers plus de confort, moins de lésions, plus de facilité pour les matériaux manipulables, et, concomitamment, plus de place.

Au Danemark et aux Pays-Bas, le caillebotis intégral est interdit pour certaines catégories d'animaux. En Suisse, Suède et Finlande il est interdit.

S'il y a une partie en sol plein, cela n'implique pas encore qu'il y ait de la paille, mais l'apport de paille est plus facile.

4.2. Difficultés techniques et économiques de la paille

Les animaux ont besoin de paille, ou de matériaux végétaux équivalents.

A cela, il y a d'abord des difficultés techniques, et ensuite des difficultés économiques.

S'il y a de la paille sur du caillebotis intégral dans un système à lisier, les fentes se bouchent (ou la paille se perd). Encore, tout dépend de la quantité. Aussi, une fois dans les préfosse, le lisier avec paille peut ne pas bien s'écouler et les tuyauteries d'évacuation du lisier de la préfosse vers le stockage extérieur peuvent se boucher. A l'épandage, les tuyaux d'un pendillard se bouchent.

Il s'agit de questions techniques qui peuvent trouver des solutions. Elles existent bien pour l'apport de paille au lisier de bovin. Aussi, la grande majorité des élevages suisses sont des systèmes économes en paille et à base de lisier mais avec litière en zone de repos. Il peut y avoir des hachoirs. Le raclage en V des fosses avec séparation de phase entre liquide et solide semble être une solution de choix. Quel que soit le système, il y a tout intérêt à séparer urines et fèces le plus rapidement possible pour éviter la formation d'ammoniac suite au mélange des urines avec les fèces. Il y a la possibilité d'avoir un système double : lisier et paille. Il est souvent dit que ce serait

économiquement impossible qu'une exploitation possède le matériel pour les deux systèmes ; or il est très aisé de sous-traiter les travaux d'épandage.

Mais tout cela suppose de l'innovation, de l'investissement, de la réflexion et du travail, ce qui n'est pas fait. La production porcine semble plutôt considérer que les animaux n'en valent pas la peine.

Quant aux alternatives au caillebotis intégral, la plus courante et connue par le public en France est **l'élevage sur litière accumulée**. L'intérêt agronomique est certain. Il y a un consensus fort à ce sujet. Le fumier améliore les sols, alors que le lisier apporte des nutriments rapidement disponibles pour les plantes. La litière accumulée nécessite de grandes quantités de paille pour que la litière reste sèche et pour qu'elle fonctionne bien en produisant peu d'émissions.

La recherche d'un bon équilibre entre les différents objectifs en termes de moyens et de résultats est bien expliqué, par exemple, par la brochure «Elever des porcs sur litière - Comprendre les fonctionnements, améliorer les résultats»¹¹ (Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, Ifip, Inra. 2012, 60 p).

Cette étude s'intéresse beaucoup au fonctionnement de la litière, surtout de la litière accumulée, et un peu la litière raclée.

Pour qu'un système sur paille ou avec paille fonctionne bien, il faut que les animaux aient plus d'espace, donc que la densité soit (selon l'ambition) plus faible – ce qui, de toute façon, relève du bon sens. Sur litière accumulée, on compte souvent 1,3 m² par porc, mais la litière fonctionne au mieux avec 1,8 à 2 m² par porc. Des systèmes avec plusieurs zones fonctionnelles et l'agriculture biologique accordent environ 2 à >3 fois plus d'espace que les normes minimales.

Dans un système alternatif on mettra donc moins d'animaux dans une case et dans un bâtiment (d'ailleurs, un bâtiment semi-ouvert sur paille étant de construction plus simple, il peut malgré tout revenir moins cher à l'investissement).

Avec une surface plus grande à leur disposition, les animaux bougent plus et sont moins stressés, ils ont donc aussi une meilleure immunité.

Les éleveurs qui préfèrent le caillebotis intégral évoquent le travail lié à la paille. Mais ce n'est pas une excuse recevable - on fait un métier ou on ne le fait pas.

Quant au coût et surtout à la disponibilité de la paille, c'est une question sérieuse, parce que, en effet, il y a aujourd'hui une tension croissante sur ces matières végétales qui font l'envie des investisseurs en énergies renouvelables de biomasse.

La brochure citée ci-dessus¹² s'intéresse à l'économie de paille. Dans les systèmes décrits des effets négatifs peuvent se produire, et les systèmes sur litière, très intéressants, méritent d'être optimisés.

Il faut certainement s'orienter vers une diversité des systèmes, non seulement vers la litière accumulée (un système qui marche bien mais qui a aussi quelques faiblesses) mais aussi vers

¹¹[http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/18980/\\$File/litiere_pail_Porc_web.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/18980/$File/litiere_pail_Porc_web.pdf?OpenElement)

¹² «Elever des porcs sur litière - Comprendre les fonctionnements, améliorer les résultats»
Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, Ifip, Inra. 2012, 60 p

d'autres systèmes alternatifs non pas sur paille mais avec paille (ou équivalent), donc plus économes en paille.

Il faudra une diversité des systèmes pour l'accès de tous les porcs à des matériaux manipulables appropriés et suffisants doit être assuré à une large échelle.

Ces systèmes alternatifs peuvent utiliser du caillebotis partiel ou des surfaces à racler et en particulier des courettes, mais doivent en tout cas avoir une partie de la surface en sol plein, ainsi que des matériaux manipulables appropriés et suffisants. Plus c'est spacieux et structuré en zones fonctionnelles, mieux c'est.

Ainsi les différents « labels bien-être » en cours de développement dans les pays voisins, ciblent en priorité un meilleur confort et l'accès à des matériaux manipulables appropriés, plus que le fonctionnement de la litière en tant que réceptacle des déjections. L'évacuation des excréments reste alors principalement sous forme lisier. Ces labels (Allemagne, Pays-Bas) proposent un niveau « entrée de gamme » destiné à permettre aux élevages « standard » sur caillebotis intégral d'évoluer. Un premier pas est de poser un tapis sur le caillebotis pour avoir une partie de la surface plus confortable. Un pas concomitant est de réduire la densité des animaux. Cependant il faut regretter que, pour le moment, l'application de ces principes dans la réalité n'est pas forcément crédible. Le « haut de gamme » comporte une vraie litière.

Un pis-aller est de donner de la paille (ou équivalent) dans un râtelier. C'est nettement moins bien qu'une litière (ne permet pas de fouir), mais de loin mieux et plus efficace que d'accrocher une chaîne dans la case comme cela se fait couramment (malgré l'insuffisance et la non-conformité d'une chaîne en tant qu'unique matériau manipulable). Il se pose toutefois avec acuité **la question de la quantité de paille distribuée (parfois elle est franchement ridicule), et de l'accessibilité permanente de cette paille pour tous les animaux,** aussi les plus faibles, et sans susciter des bagarres.

4.3. La question sanitaire

Une fausse excuse souvent évoquée pour refuser la paille est la soi-disante supériorité sanitaire du caillebotis. Personne ne va nier qu'il existe des élevages sur paille sales, avec un sanitaire non maîtrisé. Toutefois, en général le système sur litière accumulée est associé à des bâtiments semi-ouverts, donc bien aérés, avec moins d'atteintes des voies respiratoires. Les animaux sont beaucoup moins stressés, donc l'immunité est meilleure. Correctement gérés, ces systèmes utilisent moins de produits vétérinaires et ont des animaux en meilleure santé, avec des techniques beaucoup plus simples et de bonnes, voire de meilleures performances.

Il ne faut pas oublier que la maîtrise des (énormes !) risques sanitaires en élevage concentrationnaire passe par de plus en plus d'hygiène et de vaccins, et des techniques de biosécurité extrêmement exigeants, avec à l'extrême la « technique » de « dépeuplement-repeuplement ». Mais la biosécurité et les produits connexes sont sources de profit, contrairement à l'ouverture des élevages à l'air frais, à la lumière du jour et aux stimulations climatiques saines, et à la suppression du stress.

Malheureusement il semble plus séduisant pour beaucoup d'éleveurs et pour les techniciens de faire confiance à des biotechnologies et vendeurs de toute sorte, que de s'intéresser à de la physiologie élémentaire. Les quelques parasites évoqués ont bon dos.

4.4. Performance et consommation alimentaire

Mais dès que les animaux bougent plus, ils mangent un peu plus. Si les animaux ont droit à l'air frais en saison froide (tout en ayant une litière isolante), ils mangent aussi plus.

Et c'est là que le bât blesse.

Les divers chiffres qui sont publiés montrent que la productivité en matière de gain de poids quotidien est bonne et même meilleure que sur caillebotis ; les animaux vont mieux. L'Indice de Consommation est un petit peu moins bon ; les animaux se dépensent un peu plus. Ces chiffres dépendent aussi de l'âge d'abattage des animaux, car s'il est plus tardif, ils sont légèrement dégradés, mais la plus-value d'un label peut compenser la petite différence.¹³

Mais l'aliment est le premier coût de production. Minimiser la consommation d'aliment est le premier souci de l'éleveur industriel. Toute la filière porcine conventionnelle est obsédée par l'Indice de Consommation (IC), c'est-à-dire la quantité d'aliment qu'il faut pour produire 1 kg de viande. C'est ce qui détermine pour une bonne part la « compétitivité ». Ce que vit et ce que souffre l'animal n'est rien – seul compte l'IC. Dans ce but on assure une température proche de la température d'équilibre (quitte à isoler, ventiler, chauffer) et on profite du fait que les animaux ne puissent guère bouger et se dépenser... le tout au nom du sacro-saint IC. C'est donc en définitive à ce niveau-là qu'il faut mettre le holà.

L'animal n'est pas un moteur, sur lequel on peut se permettre de réduire toujours plus la consommation d'énergie (et il faudra que l'ADEME aussi le comprenne). L'animal est un organisme vivant et sensible. Même s'il doit mourir jeune : bouger c'est la santé. L'air frais du plein air est la santé, même s'il fait froid.

4.5. La question du prix payé

Si la supériorité sanitaire des bons systèmes alternatifs peut, avec quelque bonne foi, être admise, le reproche fait au système sur paille est alors de produire **des carcasses légèrement plus grasses** (selon la saison), et qui peuvent être moins bien rémunérées. Ce problème semble gérable par certains éleveurs, d'autres s'en plaignent. A noter quand même que le rationnement des animaux n'est pas forcément le plus agréable pour eux. Mais s'ils ont la chance d'avoir une litière, la paille les occupe et sa consommation les aide à ressentir une satiété.

¹³ «Elever des porcs sur litière - Comprendre les fonctionnements, améliorer les résultats»

Chambres d'agriculture de Bretagne et des Pays de la Loire, Ifip, Inra. 2012, 60 p

Il y a là un problème de fond : jusqu'où le corps de l'animal peut-il être manipulé pour l'adapter au marché – au détriment de sa santé, et encore plus de son bien-être ? C'est une question globale dont la société doit prendre conscience, tout comme elle doit prendre conscience des difficultés de débouché pour certains sous-produits dont une société de nantis ne veut plus.

Un travail sur les prix est à faire. Tout compte fait, si on s'y mettait, ce serait sans doute plus simple et moins cher d'expliquer et d'imposer des prix plus justes, que de poursuivre la fuite en avant de la baisse des coûts, avec tous ses impacts écologiques, éthiques et sociaux bien réels, douloureux, et hors de prix.

Cela touche en effet à la question de l'emploi, premier souci de nos sociétés de surconsommation. Au nom de la compétitivité, les producteurs sont incités à produire toujours plus de kilos de viande par heure de travail. Le temps de travail total consacré à un porc charcutier se compte en minutes. Ainsi l'art du discours consiste à faire avaler que destruction d'emplois = création d'emploi, pour restructurer la production.

5. Pourquoi l'étiquette environnementale pour le caillebotis intégral est-elle une tromperie ?

Il serait aberrant que le caillebotis intégral soit déclaré Meilleure Technique Disponible au niveau environnemental. En effet, le caillebotis intégral a été l'outil-clé du mode d'élevage concentrationnaire dans le but de produire du « minerai » avec peu de main d'œuvre. Il a permis l'accroissement insensé de la production porcine en claustration. Ainsi les quantités de lisier produites dans certaines régions dépassent de loin la capacité des cultures à les absorber. Il s'en suit la pollution de l'eau et sa face visible, puante et même mortelle : les algues vertes. Le Danemark réagit à cette pollution ; les Pays-Bas ont réduit leur production (tout en gardant un excédent d'azote sensible !) ; la Basse-Saxe est bien obligée de s'y mettre ; et la Bretagne ne pourra pas persévérer à aligner les millions d'argent public sans résultat plus tangible au niveau de la qualité de l'eau.

Le BREF n'a qu'une approche très générale des bonnes pratiques quant à la protection de l'eau. Il est évidemment possible d'épandre du lisier dans des conditions agronomiques correctes – encore faut-il le faire. En l'absence de liaison au sol (suite à l'importation d'aliments avec manque de surfaces pour l'épandage) et avec un bilan azoté fortement excédentaire, cela devient très compliqué et coûteux.

Le BREF traite avant tout des émissions aériennes. Il s'agit surtout d'ammoniac. Quant aux autres émissions, en particulier les gaz à effet de serre, elles sont très variables et il n'y aurait pas assez de données pour se mettre d'accord sur des limites d'émission..

L'ammoniac est émis à chaque étape de sa gestion : d'abord au niveau du logement des porcs, ensuite pendant le stockage des effluents, et finalement au moment de leur épandage, et selon le cas encore suite à certaines techniques de traitement des effluents. Globalement, plus du tiers voire même la moitié de l'azote excrété peut partir dans l'air, essentiellement sous forme d'ammoniac. Si

les émissions sont réduites au niveau des bâtiments, l'azote supplémentaire retenu dans le lisier risque de faire augmenter les émissions aux stades ultérieurs.

Il existe une série de techniques pour limiter les émissions d'ammoniac à partir des excréments des porcs.

Une première approche est l'adaptation précise de l'aliment aux besoins des animaux, en réduisant au maximum l'azote alimentaire, en particulier grâce aux acides aminés de synthèse. Ceci diminue l'excrétion d'azote et en conséquence sa volatilisation. L'alimentation biphasé et multiphasé est aujourd'hui pratique courante en production industrielle.

C'est au niveau des émissions dans le bâtiment de l'élevage que les animaux sont directement impactés, puisque le système est leur milieu de vie. **Il existe différentes pistes pour réduire les émissions :**

- en premier lieu de **réduire la surface de contact** entre lisier et air au niveau des préfosses
- **surfaces propres et sèches** au niveau des animaux
- une **séparation rapide** entre urines et fèces
- **l'évacuation fréquente** du lisier des préfosses
- **baisse de la température** au niveau du lisier car plus il fait chaud, plus l'ammoniac se volatilise
- **absence de courant d'air** sur le lisier
- **acidification** du lisier.

En dernier lieu, et quoi qu'il se passe à l'intérieur du bâtiment, **le lavage d'air** sur extraction centralisée permet une réduction massive de la pollution de l'air extérieur (pas intérieur !), surtout si une technique complète et très coûteuse est choisie. Aux Pays-Bas, et de plus en plus en Allemagne, cela devient la norme.

Le point déterminant dans le BREF est que les émissions doivent rester inférieures à un seuil défini, quelle que soit la méthode appliquée. Or le seuil défini ne fait pas consensus ...

Or, ce qui est frappant, c'est que parmi toutes ces techniques efficaces permettant de réduire les émissions d'ammoniac, AUCUNE n'est spécifiquement liée à d'hypothétiques mérites du caillebotis intégral !

Il est donc totalement superflu et inutile de citer le caillebotis intégral dans la liste des techniques efficaces pour réduire les émissions d'ammoniac dans la porcherie. Il suffit largement de citer les techniques qui réduisent les émissions.

Le caillebotis partiel est même MEILLEUR que le caillebotis intégral vu que la surface d'échange entre lisier et air est réduite d'autant. C'est d'autant plus vrai si une augmentation de la surface par animal contribue à maintenir la zone de repos non souillée, et donc non émettrice. **Gagnant-gagnant – pour les animaux et pour l'environnement.** Souillure et émissions (qu'il faut prévenir au mieux) sont essentiellement un problème de saison chaude, et pas du reste de l'année.

Il est inacceptable, et contraire à la directive IPPC-IED, que les MTD soient conçues comme la liste des pratiques existantes : « business as usual », au lieu d'une ambition de progrès.

En conclusion : le caillebotis intégral n'apporte RIEN au niveau environnemental, alors qu'il est INCOMPATIBLE avec la protection des

animaux. C'est pourquoi le caillebotis intégral ne doit plus être admis dans les installations nouvelles, autant en engraissement qu'en reproduction.

6. Europe, Ministère, ANSES : sacrifice de l'intellect pour le caillebotis intégral

L'ANSES a été saisie le 16 septembre 2013 par la DGAL pour la réalisation de l'expertise suivante « *protection des porcs en élevage* » sur une question relative à l' « *enrichissement du milieu d'élevage des porcs par la mise à disposition de matériaux manipulables* ».

Or un outil de formation élaboré par des scientifiques à la demande de la Commission européenne, destiné à harmoniser la formation des inspecteurs au sujet des matériaux manipulables et de la section des queues, est paru avec un Copyright de 2013. La DGAL étant bien au courant.

Honni soit qui mal y pense...

Est-ce que la DGAL aurait, sur demande de la filière, cherché à obtenir auprès de l'ANSES une sorte de contre-expertise lui donnant des arguments pour continuer à ne pas imposer l'application aux producteurs des normes en matière de matériaux manipulables ? Ce n'est qu'une question, elle est ouverte.

L'idée est venue parce qu'une autre non-conformité habituelle, à savoir l'absence d'abreuvoirs chez les porcs, va selon [un courrier de la DGAL](#), « *conduire le MAAF à saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur ce dossier en mars 2015, les professionnels nous demandant un arbitrage scientifique et officiel pour justifier la mise à disposition d'abreuvoirs à des animaux qui s'abreuvent (déjà) via un autre équipement (l'auge, en période de repas).* »

Voilà ce que tout cela signifie : le Ministère saisit l'ANSES lorsqu'il n'applique pas, de manière habituelle, une réglementation qui est en vigueur depuis plus de 10 ans et qu'il ne souhaite pas contrarier les professionnels qui ne veulent pas l'appliquer.

Or, si les prescriptions malaimées ont été intégrées dans la directive des normes minimales validée en 2001 alors qu'elles n'y étaient pas dans la première directive de 1991, c'est qu'il y avait des raisons scientifiques pour le faire (par exemple que les animaux ont besoin d'un accès permanent à l'eau). Les directives s'appuient en effet sur les expertises approfondies de l'EFSA. Pourquoi alors retarder l'application des lois de protection animale en demandant de nouveaux avis scientifiques ?

La DGAL semble se positionner dans la résistance¹⁴ contre l'obligation de matériaux manipulables conformes à la directive et donc contre l'application de cette loi. Pour rappel, l'Annexe I, Chapitre I, point 4 de la Directive dit que les porcs doivent « *avoir un accès permanent à une quantité suffisante*

¹⁴ Courrier de la DGAL au Collectif Plein Air du 2 mars 2015 <http://collectifpleinair.eu/wp-content/uploads/2015/04/Réponse-DGAL-à-notre-courrier-du-06-11-2014-Anomalies-IGP-Jambon-de-Bayonne-2.pdf>

de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation suffisantes, tels que la paille, le foin, le bois, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux ». La DGAL prétend qu'il s'agit d' « une liste **non fermée** de matériaux. Il n'y a donc pas de matériaux conformes ou non conformes. Il est reconnu que la paille et les autres types de litières (foin, compost...) constitue le matériau idéal, or c'est incompatible avec les systèmes d'élevage sur caillebotis (conséquence sur les voies d'évacuation des effluents qui se bouchent). » **La DGAL ne dévie donc en rien de plus de 10 ans de désinformation des éleveurs** par les instances soi-disant compétentes qui ont allègrement rajouté à la liste de la directive « **ou d'autres objets** ». Ainsi la filière a pu justifier son option de se contenter d'accrocher une chaîne dans la case (sinon rien).

Or il apparaît que cet « *ou d'autres objets* » ne relève pas, comme il pouvait sembler, de la pure invention de la filière. En fait **cette mention se trouvait dans la première directive¹⁵** établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, datant de 1991. A l'époque déjà il fallait des matériaux manipulables ! Annexe chapitre premier, 16. : « *Outre les mesures normalement prises pour empêcher la caudophagie et autres vices et pour leur permettre de satisfaire leurs besoins comportementaux, tous les porcs - compte tenu du milieu ambiant et de la densité de peuplement - doivent pouvoir disposer de paille ou de toute autre matière ou d'un autre objet approprié.* » Personne ne s'y intéressait. Peu de gens lisent ces directives.

Ensuite, la détresse des porcs étant de plus en plus médiatisée, il y eut une série d'expertises de l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) sur leur bien-être et leurs besoins. Il en résulta **une révision de la directive** qui apporta (outre le droit pour les truies de pouvoir se retourner et faire quelques pas durant un peu plus de la moitié d'un cycle de reproduction) encore quelques autres améliorations (le plus souvent non appliquées), dont **la suppression de la formule « ou de toute autre matière ou d'un autre objet approprié »**. **Cette suppression n'est pas un hasard, mais la conclusion d'un grand nombre de travaux scientifiques. Nous avons donc, depuis 2001, une liste de matériaux manipulables introduite par la formule « tels que », et ce sont tous des matériaux végétaux plus ou moins de type litière**, parce que ces matériaux-là sont plus efficaces (quoique toujours d'intérêt inégal¹⁶) alors que les « *autres objets* » comme les chaînes et les balles le sont très nettement moins : les porcs s'en lassent très vite.

L'immense majorité des porcs n'avaient ni litière ni « *autre objet* ». C'est au fil des années 2000 que la question des matériaux manipulables commençait à devenir sérieuse. Enfin est alors apparu dans les cases des porcs un « *autre objet* » ! Une chaîne ! **En effet, par malheur pour les cochons, la DGAL semble avoir découvert, tardivement, son attachement à la version 1991 de la directive, version abrogée**. Mais la DGAL tient toujours à l'idée d'élaborer, « *entre autre, une liste de matériaux alternatifs aux litières (des objets) satisfaisant les activités de recherche et de manipulation des animaux élevés sur caillebotis.*

Un besoin de recherche appliquée pour concevoir de nouveaux matériaux a été identifié... »

¹⁵ Directive 91/630/CEE du Conseil, du 19 novembre 1991 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31991L0630&from=FR>

¹⁶ Le bois y figure, et c'est l'élément le plus douteux ; pour qu'il soit cohérent dans la liste, il doit se rapprocher de la litière comme c'est le cas pour des branchages, très prisés (que l'on voit d'ailleurs sur une illustration de <https://euwelnetpigtraining.org/>). Quant au bois-objet, les études montrent que du bois tendre est clairement préférable à du bois dur, mais que la paille est vraiment beaucoup mieux que les deux.

MERCI l'ANSES : que de besoins de recherche identifiés dans son avis de 2015, en réponse à sa saisine par la DGAL ! Il y a de quoi financer de nombreuses équipes de chercheurs, pendant que les porcs n'auront toujours pas leurs matériaux manipulables appropriés et suffisants.

L'ANSES a acquis la compétence pour le bien-être animal assez récemment. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si l'ANSES a déjà fait ses preuves comme force de progrès en la matière ?

Il faut savoir que le financement de la recherche scientifique sur des questions de bien-être animal ne sert pas toujours à faire avancer le bien-être ; il peut tout aussi bien, ou même encore plus facilement, servir à fournir des « arguments » pour le freiner.

Il appartient donc à chacun de se faire une idée si le questionnement de l'ANSES par le Ministère devait servir à respecter les normes minimales ou à ne pas les respecter.

En fait, l'excellent outil de formation <https://euwelnetspigtraining.org/> élaboré par des scientifiques, pour la Commission, aurait bien fait l'affaire pour répondre à une interrogation en toute bonne foi de la part du Ministère. Cet outil est destiné aux éleveurs et aux inspecteurs.

Cependant le Ministère n'est sûrement pas déçu par la réponse de l'ANSES.

L'avis ne remet pas en question le caillebotis intégral. Il ne traite pas tant la question des matériaux manipulables en tant que tels, mais en tant qu'**adaptation au caillebotis intégral**.

Environ 90 % des porcs français vivent sur caillebotis intégral. Adapter les matériaux manipulables au caillebotis intégral peut sembler réaliste, légitime, pragmatique. Pas de procès d'intention.

Or le caillebotis intégral peut être remis en question. Il peut même être interdit. Il y a des pays qui l'ont fait : Suisse, Suède, Finlande, et pour certaines catégories d'animaux le Danemark et les Pays-Bas.

Cette option semble taboue. L'option est bel et bien de chercher des réponses ou des pseudo-réponses à la question des matériaux manipulables en positionnant des œillères devant toute remise en question du caillebotis intégral.

Pourtant le caillebotis partiel fait partie de la réponse.

Il ne résout certes pas automatiquement le problème des matériaux manipulables, ni celui de la caudectomie, mais il facilite les solutions. C'est un premier pas dans la bonne direction. Le caillebotis partiel ouvre la porte à une multitude de solutions.

L'avis de l'Anses a aussi évincé l'autre point sensible de la directive : l'interdiction de la section routinière des queues. **En effet, ce sont l'absence de paille longue, la présence de caillebotis et un environnement pauvre qui sont principalement en cause pour la caudophagie et, en conséquence, la caudectomie (selon l'EFSA).**

N'attendons pas que la génomique, qui n'est jamais avare en promesses, nous fabrique des porcs résistants au caillebotis intégral et satisfaits de mâchouiller des chaînes ou « autres objets »...

L'Anses a formulé ses recommandations en trois parties :

au regard de l'animal. L'Anses donne une liste de caractéristiques souhaitables pour les matériaux manipulables. Contrairement au travail européen en vue de la formation des acteurs professionnels publié sur <https://euwelnetspigtraining.org/>, l'Anses ne met pas au premier plan le besoin de fouille

alimentaire – qu’un « *autre objet* » ne pourra pas satisfaire ! - et l’Anses ne donne pas la comparaison et hiérarchisation qui s’impose, entre matériaux efficaces et non efficaces. Par contre elle fait bien de mettre le doigt sur les difficultés d’accès et d’insuffisance et le risque de compétition. Il est à craindre qu’elle s’oriente vers la fabrication industrielle de matériaux hygiénisés, plutôt que vers des matériaux naturels comme paille, foin, branchages, et en plus verdure, racines etc... et, tout simplement, le plein air.

au regard des pratiques d’élevage et de la conception des bâtiments. **L’Anses conclut : « La conception des bâtiments futurs devrait tenir compte de la mise à disposition de ces matériaux manipulables et de leurs caractéristiques ». Oui ! Bravo ! Enfin !**

Cela pourrait p. ex. se traduire par la présence de racleurs dans les fosses.

Et si cela se traduisait par l’abandon du caillebotis intégral ? Pourquoi cette option n’est-elle même pas évoquée par l’ANSES ?

En effet, à ce jour les travaux sur le bâtiment du futur faisaient abstraction des besoins comportementaux et de confort des porcs, et les experts (y compris environnementaux) ne se sentaient pas concernés par les obligations réglementaires de protection des porcs. C’est vraiment une bonne idée de l’ANSES de dire à tous ces experts de la « *porcherie du futur* » etc.... qu’il existe un enjeu brûlant de bien-être animal et qu’il existe même quelques misérables normes minimales ignorées à ce jour.

Au regard des travaux de recherche et développement. Il suit une longue liste de travaux intéressants à faire. Et à financer. Pour, le cas échéant, subtilement alimenter l’obstruction à la simple application des normes ? Variabilité interindividuelle. Minimum de matériaux nécessaires pour être efficaces (surtout ne faites pas trop plaisir aux animaux !). Nouveaux matériaux industrialisables. Sanitaire. Processus neurobiologiques. Acceptabilité par les éleveurs (on y arrive !) et « image » (ça, c’est important ! là ça devient sérieux !). Faire un document d’information.

Un document d’information ? Pourquoi ? Un excellent outil existe déjà ! Et même en français ! Il suffit que le Ministère et la filière se l’approprient :

<https://euwelnetpigtraining.org/>.

Et encore un petit sacrifice de l’intellect de la part de l’ANSES :

Il a souvent été dit que les porcs ont besoin de matériaux manipulables qui soient déformables. Vous pensez évidemment aux matériaux végétaux listés dans la directive : foin, paille, tourbe.... Eh bien sachez que selon l’ANSES une chaîne est déformable ! Les maillons bougent entre eux ! Et c’est vrai. Après tout, un brin de paille est rudement rigide comparé à une chaîne !

Question : un bout de bois (dur), si, après plusieurs mois de séjour dans la case en tant qu’unique « objet » manipulable, il montre des traces de la manipulation par les porcs, pourrait-il être considéré comme déformable et destructible ?

7. IFIP : mission caillebotis intégral

L’information circulait mal.

Quant aux matériaux manipulables, l'IFIP dans sa stratégie « Freinons l bien-être » - pardon : dans ses travaux sur le bien-être animal - semble avoir été assez seul à travailler sur ce sujet, et l'IFIP était l'unique référence. La DGAL aussi se référerait à ses travaux.

Or la profession avait au moins depuis 2009 donné à son Institut Technique la mission¹⁷ de démontrer que le caillebotis intégral serait bon pour l'environnement et bon pour le bien-être des porcs, et ceci dans le but précis d'obtenir lors de la révision du BREF que le caillebotis intégral soit déclaré MTD et que les pays du Nord n'imposent pas leur caillebotis partiel pour des raisons d'environnement et de bien-être.

Les salariés de l'IFIP auraient-ils eu droit, s'ils avaient voulu, à plus d'ambition que de promouvoir, en tant que matériaux manipulables, quelques chaînes dans un tuyau de plastique, fixées au sol ?

Les essais de l'IFIP logent 10 porcs (queues sectionnées, c'est normal à l'IFIP) dans une case de 7 m² sur caillebotis intégral, où ils passent toute leur « vie ». La comparaison entre matériaux manipulables ont porté sur des « *autres objets* » dont aucun n'est satisfaisant – les uns sont plus mauvais que les autres¹⁸.

Pour V. Courboulay, 35 gr de paille par porc par jour (qualifiés de « *paille à volonté* »!) dans un râtelier nécessitent déjà un curage manuel des fosses, or (citation par l'ANSES) « *le curage manuel des fosses à lisier pour évacuer la paille ou des matériaux équivalents ne peut pas être considéré comme une solution réaliste pour un sol de type caillebotis (Courboulay, 2006)* »

La seule chose qui compte à l'IFIP, c'est l'aspect économique. C'est en particulier l'Indice de Consommation. Le caillebotis partiel pourrait, selon d'autres résultats de l'IFIP, à émission d'ammoniac égale, augmenter très légèrement la consommation d'aliment. Pourtant cela ne semble gêner ni les Danois ni les Néerlandais (sans leur prêter des vertus idéalisées).

Quant au BREF, l'évaluation des différentes techniques prend aussi en compte les coûts qui doivent rester supportables. Mais l'objectif de la directive IPPC-IED est surtout de progresser quant au résultat environnemental. **Si une technique est viable et fonctionne quelque part, elle est, en principe, considérée comme économiquement supportable. Et elle doit respecter les normes.**

Les travaux – heureusement émergents - sur les systèmes alternatifs, notamment avec les Chambres d'agriculture de Bretagne, doivent s'adresser à tous les élevages, pas seulement à des filières très minoritaires et aux circuits courts.

8. Que la Commission européenne applique la loi, et qu'elle applique sa propre « Stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux (2012-2015) »

¹⁷ http://www.ifip.asso.fr/sites/default/files/pdf-documentations/lettre_amont7.pdf

¹⁸ Valérie Courboulay : Intérêt des matériaux manipulables pour les porcs en engraissement : un bilan des travaux réalisés par l'IFIP dans Les Cahiers de l'IFIP n°1 Vol1 2014

8.1. L'application de la loi : pour une Commission plus téméraire !

L'insuffisance de l'action de la Commission a été épinglée entre autre par une étude sur la section routinière des queues des porcs. Celle-ci est interdite, mais l'obligation de mesures préventives y compris le changement de la conduite et de la densité, n'est pas appliquée par les Etats membres. Or la section routinière des queues est entre autre liée à l'absence de matériaux manipulables appropriés et suffisants et au caillebotis intégral. L'étude (2014) a été produite sur demande du Comité des pétitions au Parlement Européen, sollicité par une pétition provenant du Danemark et parrainé par CIWF, demandant l'application de l'interdiction de la section routinière des queues.

Cette étude sur la section routinière des queues¹⁹ conclut en page 22 :

- que les initiatives de la Commission sur des « orientations » et des **outils de formation et d'apprentissage électronique**, incluant les matériaux manipulables, peuvent être des **instruments utiles** pour soutenir l'application de la directive par les agriculteurs et les Etats membres,
- que ces mesures **pourraient être accompagnées par une politique coercitive plus stricte**, étant donné que la Directive est en vigueur depuis plus de 10 ans et l'interdiction de la section routinière des queues est en vigueur depuis plus de 20 ans,
- **que la Commission pourrait être plus téméraire et préparer des procédures d'infraction** en dernier ressort, en envoyant des mises en demeure aux Etats membres non conformes. La perspective d'une action sérieuse pourrait inciter les Etats membres à se conformer.
- **la Commission pourrait plus systématiquement collecter et publier l'information** sur l'application de la Directive.

8.2. Contradiction criante avec la Stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux (2012-2015)

La **Stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux (2012-2015)** reconnaît que « *le contrôle de l'application de la législation de l'Union par les États membres fait encore souvent défaut dans un certain nombre de domaines.* »

Elle prévoit un « *soutien aux États membres et prise de mesures pour améliorer la conformité* » et préconise « *une bonne stratégie d'éducation* » pour « *susciter une culture du respect des règles chez les exploitants et dans les Etats membres.* »

La Commission, qui mise sur la formation, commettrait une erreur inexcusable si elle incitait les producteurs à installer des systèmes avec caillebotis intégral en déclarant le caillebotis intégral « Meilleure Technique Disponible ».

En déclarant MTD le caillebotis intégral, la Commission mettrait en évidence le manque d'éducation et le manque d'une culture du respect des règles au niveau de ses propres services.

¹⁹

http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/509997/IPOL_STU%282014%29509997_EN.pdf

La Stratégie dit aussi :

« La Commission établira un accord interservices spécifique afin d'évaluer la manière d'optimiser les synergies des actuels mécanismes de la PAC, notamment à travers l'éco-conditionnalité, le développement rural, les actions de valorisation, la politique de qualité, l'agriculture biologique, etc. »
(Soit dit en passant : en France on en voit pas la couleur).

Et pourquoi pas un accord interservices avec le EIPPCB qui pilote le BREF ? Il faudra impérativement optimiser les synergies !

8.3. L'éducation et la formation en panne

Par rapport à la formation tant préconisée et mise en avant par la Commission, en remplacement de toute mesure contraignante, **il y a eu une panne. Nous attendons qu'elle soit réparée**, avec diligence. En effet, la Commission avait commandité un outil de formation et des « lignes directrices » sur l'application de la directive. L'outil de formation est publié dès 2013 (<https://euwelnetpigtraining.org>), il est valable. Très curieusement, les lignes directrices étaient prêtes avant même le changement des Commissaires en automne 2014, mais ne sont toujours pas publiées. Selon le renseignement officiel obtenu le 14 avril, elles se trouvent sur le bureau du Commissaire et il faut attendre.

On entend dire que la publication des lignes directrices aurait été mise en attente à la suite d'un courrier de COPA-Cogeca (« La voie unie des agriculteurs et de leurs coopératives dans l'Union européenne »), peu avant la relève des Commissaires européens en 2014. Selon une information officielle à la date du 14 avril 2015 les lignes directrices étaient sur le bureau du Commissaire.

La concertation est sans aucun doute une bonne chose. Mais il appartient à tous les citoyens et pas seulement aux producteurs industriels de décider comment sont traités les animaux et notre environnement.

9. Quelles MTD ? Des vraies, pas du caillebotis intégral !

Les MTD concernent la prévention et le contrôle des émissions polluantes.

En conséquence, il convient de déclarer MTD précisément les techniques qui permettent de réduire efficacement les émissions.

Le caillebotis intégral peut être associé à ces techniques mais n'en fait pas partie.

Il est même moins favorable pour l'environnement que le caillebotis partiel vu que ce dernier réduit la surface de contact entre lisier et air. Dans sa mise en œuvre habituelle, largement prédominante, le caillebotis intégral a un bilan environnemental catastrophique. Il n'y a strictement aucune raison de lui donner une étiquette environnementale.

Les techniques efficaces pour la réduction des émissions peuvent être associées à un type de sol qui est davantage compatible avec l'application des normes minimales de protection des porcs, alors que le caillebotis intégral n'est pas compatible.

Nous n'accepterons jamais que des « marchands du doute » imposent le déni de la science et du droit.

Le caillebotis intégral n'a rien à faire dans une liste de « Meilleures Techniques Disponibles ».

Le caillebotis intégral ne doit plus être admis dans les installations nouvelles, autant en engraissement qu'en reproduction des porcs.